

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZEROX

Version: 4

Date de révision: 15/05/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: ZEROX

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Fournisseur: EDIALUX France
Z.A. Mâcon Est
F-01750 REPLONGES
France
Tél: +33 (0)3 85 31 89 10
Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11
E-mail: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Irritant pour la peau.
Extrêmement inflammable.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Aérosol insecticide contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers: • Butoxyde de pipéronyle - N° CAS: 51-03-6
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 51/53
• acétone; diméthylcétone - N° Id: 606-001-00-8 - N° CAS: 67-64-1 - N° CE: 200-662-2
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 • R 66 • R 67 •
• heptane - N° Id: 601-008-00-2 - N° CAS: 142-82-5 - N° CE: 205-563-8
Conc. pds.(%): 50 < C <= 60 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 65 • Xi; R 38 • R 67 • N; R 50-53 •
• PY-T-25
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 20/21/22-43-50/53

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Risques spéciaux: Faire attention aux risques d'explosion.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Un incendie produira une épaisse fumée noire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZEROX

Version: 4

Date de révision: 15/05/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement:

Eviter l'exposition des animaux non-cible

Méthode(s) de nettoyage:

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s):

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail.

- Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

- Conseil(s) d'utilisation(s):

Après utilisation, l'emballage sera complètement vidé et refermé.

Stockage

- Précaution(s):

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

- Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 50

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:

• acétone; diméthylcétone: VME ppm = 300 - VME mg/m³ = 1210
• heptane: VME ppm = 500 - VME mg/m³ = 2085
voir rubrique n° 2 - éventuellement

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires:

Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.

- Protection des mains:

Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

- Protection de la peau et du corps:

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

- Protection des yeux:

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme:

aérosol: liquide / gaz comprimé

- Couleur:

Non déterminé.

- Odeur:

caractéristique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZEROX

Version: 4

Date de révision: 15/05/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non déterminé.
- Limites d'explosivité: 0,6 -12 % en volume
- Densité relative (eau = 1): 0,76 g/cm³
- Viscosité: Non applicable.
- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: complètement soluble
- Solubilité aux solvants: complètement miscible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- Condition(s) à éviter: Éviter les températures supérieures à 50 °C
L'échauffement cause une élévation de pression avec des risques d'explosion.
- Matière(s) à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone...

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Toxicité aiguë
- Inhalation: effets narcotiques
 - Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
 - Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
 - Ingestion: L'absorption d'alcool augmente les effets toxiques du produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Dangereux pour l'environnement
- Effets sur l'environnement: Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
- Toxicité aquatique: Peut entraîner des effets préjudiciables à long terme pour l'environnement aquatique.
 - Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.
- Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
- Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux.
- Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
- N° UN: 1950

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZEROX

Version: 4

Date de révision: 15/05/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: AÉROSOLS - (inflammables (d'une capacité maximale de 1 L))
- Classe de danger: 2
- Etiquettes ADR/RID: 2.1
- Code de classification et dispositions spéciales: 5 F 190 625
- Instructions d'emballage: P204

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: AÉROSOLS (d'une capacité maximale de 1 L) - AEROSOLS (maximum 1L)
- Classe: 2.1
- Polluant marin: •
- N° FS: 2-13
- Etiquette(s) IMDG: 2.1
- Instructions d'emballage: P003 -/ PP17

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: AÉROSOLS, inflammables
- ICAO/IATA classe: 2.1
- Etiquettes ICAO/IATA: 2.1
- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): F+ - Extrêmement inflammable ; Xi - Irritant ; N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) R: 12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
24 Éviter le contact avec la peau.
29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
37 Porter des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Information(s) complémentaire(s): Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Contient 96,4 % en masse de composants inflammables. Contient du (de la) PY-T-25. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58 CE

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ZEROX

Version: 4

Date de révision: 15/05/2008

1907/2006/CE - ISO 11014-1

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R38 Irritant pour la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Application(s) et / ou usage(s) normaux:

Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique

- Date de la première édition: 10/11/2003
- Date de la révision précédente: 15/06/2006
- Date de révision: 15/05/2008
- Version: 4
- Révision chapitre(s) n°: 1,2,15,16
Réalisé par: EDIALUX - JSCHARFF